



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 20 mars 2017
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PREAVIS 03/2017 - ALIMENTATION EN EAU SOUS PRESSION DU PLATEAU DE LA GARE A CULLY

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUUX

- vu le préavis n° 03/2017 de la Municipalité du 13 février 2017 ;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)



1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 623'500.-** hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA **arrêtées à CHF 62'058.-** et le solde de **CHF 561'442.-** sur une durée de 30 ans, à raison de **CHF 18'800.-** par année (chapitre 811), la première fois au budget 2018.

Ainsi délibéré en séance du 20 mars 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 20 mars 2017
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PRÉAVIS 04/2017 – ROUTE DE LA PETITE-CORNICHE, GRANDVAUX -
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 04/2017 de la Municipalité du 20 février 2017 ;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix, à l'unanimité



1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées à la route de la Petite Corniche à Grandvaux ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 251'100.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs de CHF 251'100.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 8'400.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2018.

Ainsi délibéré en séance du 20 mars 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 20 mars 2017
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PREAVIS 05/2017 - CHEMIN DE BAUSSAN, CULLY - ASSAINISSEMENT DES
EAUX USEES ET PLUVIALES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 05/2017 de la Municipalité du 20 février 2017 ;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix, à l'unanimité



1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de Baussan à Cully ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 206'100.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs de CHF 206'100.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 6'900.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2018.

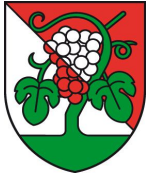
Ainsi délibéré en séance du 20 mars 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 20 mars 2017
Présidence: M. Thomas Ellis
Objet : PREAVIS 06/2017 -STATION D'ÉPURATION (STEP) - ASSAINISSEMENT DU CLARIFICATEUR

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 06/2017 de la Municipalité du 20 février 2017 ;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 53 voix, à l'unanimité



1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des installations du clarificateur de la station d'épuration ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 98'400.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des installations de CHF 98'400.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 3'300.- par année (chapitre 460), la première fois au budget 2018.

Ainsi délibéré en séance du 20 mars 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz